



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 20/2024 – 9.1

Date : 28 août 2024

Objet : **Signature du contrat saas BL.enfance avec la Société Berger-Levrault**

La commune de Cerny utilise l'application e.enfance de la Société Berger-Levrault pour la gestion des redevances des services restauration scolaire, accueils périscolaires et extrascolaires.

Le contrat s'y rapportant, objet de la décision n° 06/2021 – 9.1 du 18 mars 2021, est arrivé à échéance. Il y a lieu de le renouveler.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE la signature du contrat saas BL.enfance n° NCL032625 avec la société BERGER-LEVRAULT, située 892 rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Ce contrat a pour objet de préciser les modalités selon lesquelles le prestataire met à disposition ses services pendant toute la durée du contrat, à savoir :

- un droit d'accès et d'utilisation de ses applications
- un ensemble de services, notamment d'hébergement et de sauvegarde des données, de maintenance et d'assistance.

Modules principaux :

BL.enfance – Restauration scolaire

BL.enfance – Accueil périscolaire, centre de loisirs

Redevance annuelle (hors revalorisation de l'indice Syntec) : 3 020,66 €HT

Durée du contrat : 36 mois à compter du 01/09/2024

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

